

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle associative du château, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Date de la convocation :
25/11/2021

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Robert JÉRÔME, Odile WILHELM, MICHEL BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE

Date d'affichage :
25/11/2021

Objet : Pouvoirs exercés par
délégation du conseil
municipal - Compte rendu des
décisions.
N°02122021-1

Absents excusés ayant donné pouvoir : Clara PEDERSOLI
donne pouvoir à François ILLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibération n° 18062020-1 du 18 juin 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des décisions prises en application de ces délégations.

Compte-rendu des décisions : Néant

Compte-rendu des Déclarations d'Intentions D'aliéner (DIA) : Néant

Vous êtes invités à en prendre acte.

A Pris Acte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire agissant par délégation du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle associative du château, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Date de la convocation :
25/11/2021

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Robert JÉRÔME, Odile WILHELM, MICHEL BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE

Date d'affichage :
25/11/2021

Objet : Fonds de concours
COVE Dotation voirie
N°02122021-2

Absents excusés ayant donné pouvoir : Clara PEDERSOLI donne pouvoir à François ILLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Fonds de concours COVE Dotation voirie pour l'année 2021

Les fonds de concours voirie sont désormais attribués à hauteur du montant des travaux facturés à chaque commune, et dans la limite d'un montant maximum fixé pour la période 2021-2022. 3 attributions sont prévues sur cette période : en octobre 2021, au 1^{er} trimestre 2022 et au 1^{er} trimestre 2023.

Ainsi, pour la commune du Beaucet, le montant maximum du fonds de concours s'élève à **12 846€** pour le total des deux ans. Le montant de travaux facturés à ce jour s'élève à la somme de **3 169,39€**.

Une première attribution de fonds de concours a donc été votée au conseil de communauté du 4 octobre 2021 à hauteur d'un montant de **3 170€**.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses liées à des équipements communaux, inscrites au budget 2021 de la Commune, auxquelles serait affecté ce fonds de concours. Les recettes correspondantes figurent dans ce même tableau et permettent de vérifier la contrainte réglementaire suivante « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (Article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

EQUIPEMENT LE BEAUCET			
FONCTIONNEMENT	Dépenses 2021 en € HT		Recettes 2021 en € HT
Remplacement de grilles et cadres de caniveaux	5 370€00	Fonds de concours Cove	2 685€00
		Autofinancement commune	2 685€00
		Sous -total	5 370€00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	5 370€00	Fonds de concours COVE	2 685€00
		Autofinancement Commune	2 685€00
		TOTAL recettes	5 370€00

INVESTISSEMENT	Dépenses 2021 en € HT		Recettes 2021 en € HT
Fabrication et pose de grilles à l'église	1 100€00	Fonds de concours Cove	485€00
		Autofinancement commune	615€00
		Sous -total	1 100€00
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	1 100€00	Fonds de concours COVE	485€00
		Autofinancement Commune	615€00
		TOTAL recettes	1 100€00

Soit un total de fonds de concours – dotation voirie (section fonctionnement et investissement confondues) de 3 170€00.

Il vous est proposé de :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours dotation voirie de la CoVe pour l'année 2021
- Approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

Lecture faite de ce projet, Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Adopté à : 10 voix + 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours dotation voirie de la CoVe pour l'année 2021
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle associative du château, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Date de la convocation :
25/11/2021

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Robert JÉRÔME, Odile WILHELM, MICHEL BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE

Date d'affichage :
25/11/2021

Objet : Syndicat Rhône Ventoux
- Rapport annuel 2020 - Eau
potable
N°02122021-3

Absents excusés ayant donné pouvoir : Clara PEDERSOLI donne pouvoir à François ILLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Monsieur le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales, par ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D. 22224-1, impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable avant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport à l'Assemblée.

Il vous est proposé de :

- Prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi pour l'année 2020
- Préciser que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

Lecture faite de ce projet, Monsieur Le Maire invite le Conseil à délibérer.

Adopté à : 7 voix + 1 vote par procuration

Contre = 0

Abstention = 3 (Jean-Michel SCALABRE, Benoît PELATAN, Dominique DUTRON)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2021

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle associative du château, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Date de la convocation :
25/11/2021

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Robert JÉRÔME, Odile WILHELM, MICHEL BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE

Date d'affichage :
25/11/2021

Objet : Syndicat Rhône Ventoux
- Rapport annuel 2020 -
Assainissement collectif
N°02122021-4

Absents excusés ayant donné pouvoir : Clara PEDERSOLI donne pouvoir à François ILLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Monsieur le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales, par ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D. 2224-1, impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif avant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport à l'Assemblée.

Il vous est proposé de :

- Prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi pour l'année 2020
- Préciser que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

Lecture faite de ce projet, Monsieur Le Maire invite le Conseil à délibérer.

Adopté à : 6 voix + 1 vote par procuration

Contre = 0

Abstention = 4 (Jean-Michel SCALABRE, Dominique DUTRON, Benoît PELATAN, Isabelle FOREST)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle associative du château, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Date de la convocation :
25/11/2021

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Robert JÉRÔME, Odile WILHELM, MICHEL BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE

Date d'affichage :
25/11/2021

Objet : Syndicat Rhône Ventoux
- Rapport annuel 2020 -
Assainissement non collectif
N° 02122021-5

Absents excusés ayant donné pouvoir : Clara PEDERSOLI donne pouvoir à François ILLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Monsieur le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales, par ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D. 2224-1, impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif avant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport à l'Assemblée.

Il vous est proposé de :

- Prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif établi pour l'année 2020
- Préciser que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

Lecture faite de ce projet, Monsieur Le Maire invite le Conseil à délibérer.

Adopté à : 6 voix + 1 vote par procuration

Contre = 0

Abstention = 4 (Jean-Michel SCALABRE, Dominique DUTRON, Benoît PELATAN, Isabelle FOREST)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle associative du château, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Date de la convocation :
25/11/2021

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Robert JÉRÔME, Odile WILHELM, MICHEL BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE

Date d'affichage :
25/11/2021

Objet : Etude et travaux de
prévention des Falaises –
Demande de subvention au
titre du Fonds Barnier
(FPRNM)
N° 02122021-6

Absents excusés ayant donné pouvoir : Clara PEDERSOLI
donne pouvoir à François ILLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Monsieur le Maire expose :

Le village du Beaucet est bâti à flanc de falaise, à la confluence du ravin du Fraischamp, du vallon de l'Alouette et de la vallée de Saint gens qui incisent des plateaux constitués d'une molasse calcaire. Les habitations du vieux village sont pour la plupart nichées contre les falaises, sous les parois surplombantes contre lesquelles sont appuyées les constructions. Le rocher fait partie intégrante de l'habitat.

Cette configuration semi-troglodytique singulière expose les habitations, terrasses, jardins, voies de circulation et leurs usagers à des chutes de pierres ou de blocs provenant des parois.

Lors d'une opération de purge manuelle de petits éléments très instables localisés au niveau des parois rocheuses à l'aplomb des maisons le long du chemin de l'Alouette, la société mandatée a sollicité le service Géologie de Fondasol pour avoir un avis sur des blocs potentiellement instables identifiés hors du périmètre de sa mission.

Le diagnostic géotechnique de type G5 réalisé par Fondasol a permis de constater et d'identifier plusieurs types d'aléas d'éboulement allant de chutes de pierre et de petits blocs de volume limité jusqu'à des chutes de blocs ou gros blocs instables (écailles décollées du massif rocheux).

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il est donc nécessaire et urgent de procéder :

- D'une part à une étude plus approfondie afin de mieux préciser les aléas, dimensionner les solutions de prévention les mieux adaptées et établir un cahier des charges permettant la consultation d'entreprises spécialisées. Cette mission d'accompagnement serait confiée à la société Fondasol qui connaît bien le territoire, ayant déjà réalisé plusieurs diagnostics dont le dernier. Une mission d'assistance au maître d'ouvrage et de supervision géotechnique au niveau de l'exécution des travaux sera intégrée à cette étude.
- D'autre part aux travaux effectifs de prévention des falaises par rapport aux résultats de l'étude réalisée.

Le coût important de cette opération ne peut être entièrement pris en charge par la Commune, d'où l'objet d'une demande de subvention pour le financement de cette opération.

En effet, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention et de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Le fonds Barnier peut être mobilisé pour des dépenses d'investissement afin de réaliser des études, des travaux ou des équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels. Il est aussi mobilisable pour les actions d'information préventive sur les risques majeurs qui contribuent à développer la conscience du risque.

Toutes les communes ou leurs groupements couverts par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) peuvent en bénéficier. C'est le cas de la Commune du Beaucet qui est concernée par le PPRIf approuvé des Monts de Vaucluse Ouest.

Dans les communes couvertes par un PPRN approuvé, le taux maximal de financement est fixé à 50 % pour les études, à 50 % pour les travaux, ouvrages ou équipements de prévention, et à 40 % pour les travaux, ouvrages ou équipements de protection.

Le plan de financement initial de ce projet, estimé à partir de l'étude géotechnique préliminaire, pourrait être le suivant :

Coût total HT = 47 160,00 €

ETAT (FPRNM)	23 580,00 €	50,00 %
COMMUNE – autofinancement	23 580,00 €	50,00 %

Ce coût pourrait être réajusté suite à l'étude complémentaire à réaliser qui, dans le cadre de la mission G2 PRO, précisera les solutions de sécurisation et les préconisations d'exécution.

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- Etude préliminaire : courant 2022
- Consultation des entreprises et attribution = courant 2022
- Réalisation des travaux = courant 2023
- Réception des travaux = fin 2023 (ce délai tient compte de la surcharge de travail actuelle des entreprises)

Le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Le formulaire type de la demande de subvention complété qui regroupe la notice de présentation, le plan de financement de l'opération, l'échéancier de réalisation et l'engagement de la commune ;
- La présente délibération du Conseil Municipal adoptant le projet, arrêtant les modalités de financement et autorisant le Maire à solliciter ladite subvention ;
- Les devis descriptifs détaillés ;
- Le rapport initial de diagnostic géotechnique ;
- Le plan de masse ;
- Le relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le présent projet de travaux,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une subvention au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier,

Pour = 10 + 1 vote par procuration

Contre = 0

Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,
François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10

Procuration : 1

Date de la convocation :
25/11/2021

Date d'affichage :
25/11/2021

**Objet : Demande de subvention
exceptionnelle – OCCE84 -Ecole
de la Roque sur Pernes
N° 02122021-7**

Le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle associative du château, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Robert JÉRÔME, Odile WILHELM, MICHEL BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Clara PEDERSOLI donne pouvoir à François ILLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Monsieur le Maire expose :

Un dossier de demande exceptionnelle de subvention a été adressé à la Municipalité le 23 novembre 2021 par l'OCCE84 de l'école de la Roque sur Pernes pour financer une classe transplantée qui se déroulera du 2 au 6 mai 2022 à Saint Cyr sur Mer (5 jours/4 nuits). Ce séjour a pour objectifs de découvrir la faune et la flore du bassin méditerranéen et de pratiquer des activités nautiques en lien avec le programme des cycles 2 et 3 de l'éducation nationale (sciences et EPS).

18 élèves de CE2/CM1 et CM2 sont concernés dont 9 Beaucétiens avec 3 ou 4 accompagnants. Le coût global du séjour est estimé à 5 170 € d'hébergement (activités organisés et repas compris) et 1 620 € de transport soit un total de 6 790 €. Il est prévu une participation financière de chaque famille à hauteur de 150 € maximum. D'autres demandes de subvention ont été adressées à la Mairie de La Roque sur Pernes et à l'amicale laïque.

Le montant de la demande de subvention s'élève à 1 000€ (soit 15% du coût financier).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se positionner sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** d'accepter le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 € à l'OCCE84 – Ecole de la Roque sur Pernes pour le financement d'une classe transplantée.

POUR =10+1 vote par procuration
CONTRE = 0
ABSTENTION = 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
François ILLE

